



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## CHRS

Question écrite n° 9186

### Texte de la question

M. Claude Malhuret attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation preoccupante des centres d'hebergement et de reinsertion sociale (CHRS). Les CHRS ont pour mission d'accueillir pour une duree limitee les personnes en etat de detresse, sans logement et sans ressources, en leur proposant souvent une action socio-educative generale ou speciale de reinsertion professionnelle. En 1993, il existe 700 CHRS offrant une capacite de 33 000 places en hebergement et prenant en charge 500 000 personnes. Or, pour cette meme annee 1993, on peut estimer un manque budgetaire de 150 millions pour respecter les conventions agreees et les engagements de l'Etat. Pour 1994, le projet de loi de finances prevoit une diminution de 1,76 p. 100. Il manquera 300 millions de francs et les organismes gestionnaires estiment que 200 millions de francs supplementaires seraient necessaires pour repondre aux besoins. Il demande dans ces circonstances quelles dispositions elle compte prendre pour retablir le financement des CHRS afin que ceux-ci puissent poursuivre leur activite dans une periode de crise ou leur existence ne saurait etre remise en cause.

### Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociale concernees ont ete avisees des possibilites de dotation supplementaire, qu'elles ont ete chargees, le cas echeant, de repartir, en fonction des besoins des etablissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle vient de remettre ses conclusion qui sont en cours d'examen dans ses services et dans ceux du ministere du budget. Enfin des credits complementaires ont ete prevus dans le cadre du collectif budgetaire de fin d'annee.

### Données clés

**Auteur :** [M. Malhuret Claude](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9186

**Rubrique :** Centres de conseils et de soins

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 décembre 1993, page 4414

**Réponse publiée le** : 7 février 1994, page 610